DECLARATION D'APTITUDE
AU VOL D'UN U.L.M.

(à utiliser dans le cas d'une cession)

Je soussigné,

NOM, Prénom : ……..

Adresse : N°… Rue……..

Code Postal : …… Ville : ……

Déclare l'U.L.M. type : …… Identifié : ……

apte au vol conformément aux dispositions de l'article 14 de l'Arrêté du 23 septembre 1998, à savoir :

- Les conditions techniques générales de conception, applicables à la date du dernier visa de sa carte d'identification, sont respectés;
- Les éventuelles conditions techniques spéciales de conception notifiées par le Ministre chargé de l'Aviation Civile sont appliquées;
- L'U.L.M. est conforme à la partie descriptive de sa fiche d'identification;
- Les modifications éventuelles ont été effectuées conformément à l'Arrêté précité;
- Les règles particulières édictées par le Ministre chargé de l'Aviation Civile sous forme de consignes opérationnelles ou de consignes de navigabilité sont respectées;
- L'U.L.M. a été entretenu conformément à son manuel d'entretien;
- A la suite d'un incident ou d'un accident, l'U.L.M. a été remis en état;
- L'expérience n'a pas démontré que l'U.L.M. présente des risques ou des dangers graves qui n'avaient pas été prévus lors du visa de la carte d'identification.

En outre, je dispose d'un dossier d'utilisation comprenant un manuel d'utilisation, un manuel d'entretien, et une fiche de pesée que je remets à l'acquéreur de mon U.L.M.

Le Vendeur

Date ……..

Signature

Ci-joint :

La carte d'identification avec la mention "Vendu" et la date de vente;
La fiche d'identification;
Le formulaire de référence au dossier technique ou le dossier technique (si construction amateur);
Le manuel d'utilisation;
Le manuel d'entretien ;
La fiche de pesée.

mettre une croix dans la case correspondante.

La nouvelle carte d'identification doit être effectuée au plus tard un mois après la date de cession sur présentation au District de l'ancienne carte et de sa fiche d'identification ou équivalent.